

Patrick GARNIER

Lundi 20 septembre 2004

~~~~~  
~~~~~  
Madame R _____,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de votre équipe pédagogique,

J'accuse bonne réception ce vendredi dix de votre courrier du six dernier relatif au patronyme de ma petite fille *Florence*. Après mûre réflexion, j'ai jugé utile d'y répondre par la présente.

Je peux, comme je l'ai d'ailleurs furtivement et aimablement signalé à *Monsieur H* _____ en ce premier septembre, parfaitement **comprendre votre position officielle**, étant a fortiori moi-même ex-enseignant en secondaire et en promotion sociale, ex-animateur puis responsable de divers centres de vacances, ainsi que parent ou ami avec plusieurs instituteurs, directeurs et inspectrice. Je sais que, bien logiquement, l'école se doit de rester neutre et « *en accord avec la loi* »... même si celle-ci demeure bien imparfaite, le bon sens restant de vigueur.

Je conçois aussi tout à fait, j'en ai involontairement fait la triste expérience au long des six dernières années et demi de mon légitime combat juridique, que les institutions n'apprécient guère être « *dans l'embarras* ». Je comprends et espère donc réciproquement que, sur le plan humain, **vous comprendrez et du moins respecterez ma propre position**. Vous êtes loin d'imaginer la situation glauque dans laquelle la merveilleuse mère de *Florence* nous a mise cette enfant, ma famille et moi... situation qu'elle se complait à l'heure actuelle à envenimer.

Je joins **en annexe un résumé très succinct**, malheureusement incomplet, d'autres faits étant encore survenus depuis. Mais si vous le souhaitez, je tiens à votre entière disposition (ainsi qu'à celle de votre équipe pédagogique) un dossier édifiant, épais de plus de septante centimètres d'épaisseur, reprenant chronologiquement et exhaustivement les pièces des deux parties.

Au terme de cette lecture et seulement alors, vous pourrez formuler une quelconque remarque injustement condescendante. En attendant, peut-être pourriez-vous vous poser la question de savoir qui, par son attitude vindicative, argumentée par un féminisme exacerbé et surtout singulièrement déplacé, devrait avoir « **à cœur de ne pas l'impliquer** » dans le conflit parental.

Je pourrais également de vive voix vous raconter des dizaines d'anecdotes des heures durant, pour ma part sans l'assistance d'un tiers rémunéré ; ne faut-il pas être sûr de soi et particulièrement droit dans ses bottes pour disserter sans hésitation sans commettre la moindre faille ?

Sachez que je suis issu d'un milieu sans histoire, a fortiori **famille d'accueil estimée depuis plus de vingt ans** (*Mademoiselle B* _____, entre autres délicatesses, a d'ailleurs osé faire passer un de nos jeunes handicapés pour un dangereux pédophile !). Que pour ma part j'ai passé **mes premières vingt-huit années sans jamais avoir eu le moindre contact avec la justice**, même pas un simple procès-verbal de roulage. Que je défie quiconque de me démontrer que, toujours à présent, je ne suis pas parfaitement digne de respect. Que contrairement à la maman je peux en effet me regarder chaque matin sans honte droit dans le miroir, chose sans doute désuète par les temps qui courent mais néanmoins extrêmement importante à mes yeux.

Sachez que je sais pourtant qu'elle a vociféré **les pires ignominies** sur mon compte. Que rien que dans mon quartier j'ai appris, le monde est petit, qu'elle racontait à ses élèves de _____ que je la battais (voisine de gauche) ou encore que je l'avais lâchement abandonnée enceinte

de son bébé (voisine de droite) ! **Qui veut tuer son chien dit qu'il a la rage**¹. Je vous passe les autres versions contradictoires elles aussi, y compris celle où elle écrivait au juge n'avoir jamais voulu m'écarter de la vie de SON enfant. Il suffit de lire l'ordonnance de ma première procédure dite exceptionnelle en **reconnaissance forcée de paternité** pour s'en convaincre !

Comprenez qu'il est évident que, pour les parents qui ont eu la chance de ne pas être confrontés au système judiciaire belge et qui n'en connaissent donc pas la « complexité », **le fait que Florence ne porte pas mon patronyme ne peut que renforcer leur suspicion envers moi**. Que, si je ne vis certes pas pour le regard des autres, il n'empêche que cette perspective ne m'enchant guère elle non plus. Que j'assume toujours entièrement mes responsabilités mais pas celles clairement imputables aux B..... . Que si je n'ai actuellement pas adressé une lettre ouverte à l'ensemble des parents d'élèves afin de **rétablir mon honneur**, c'est uniquement pour préserver *Florence* qui a déjà bien assez souffert de leur comportement scandaleux.

Sachez que j'ai déjà, et ce n'est pas une gloire, été en contact avec tous les organismes possibles et imaginables de l'arrondissement, auxquels j'ai régulièrement demandé de l'aide... raison pour laquelle, d'après mon avocate spadoise, j'ai obtenu « *si vite* » (!) gain de cause. Ainsi, en avril 2003, après que *Mademoiselle B.....* m'ait une fois de plus empêché sans raison aucune de prendre en charge *Florence* ma semaine de Pâques, j'ai redemandé éploré l'intervention du Service d'Aide à la Jeunesse... et nous y fûmes donc à nouveau convoqués.

Sachez qu'elle y a alors proposé une nouvelle médiation par l'intermédiaire de *SOS Enfants* (malgré les constats antérieurs du *SVAG*, etc.), ce afin de gagner du temps une fois de plus, puisque les magistrats suspendent généralement les sanctions pendant ces tentatives, espérant (sans doute naïvement dans notre cas) que les choses vont rentrer paisiblement dans l'ordre. Que j'ai répondu à *Madame D.....*, assistante sociale en charge du dossier depuis des années, que je n'avais jamais été contre une solution à l'amiable, mais que d'une part je n'y croyais plus et que d'autre part j'étais en droit d'attendre du concret après toutes ces folles péripéties !

Qu'ainsi j'exigeais, avant d'entamer un nouveau travail sur le conflit, un geste clair de la maman comme **gage de bonne volonté**. Qu'en l'occurrence je lui réitérais ma demande de m'accompagner dans mes démarches pour que *Florence* porte mon nom. Sachez que *Madame D.....* a alors marqué **son vif étonnement** : elle-même, pourtant spécialiste du domaine depuis des lustres, peinait à me croire lorsque je lui ai expliqué que l'enfant s'appelait toujours officiellement B..... . Ayant copie de ma reconnaissance de paternité forcée dans son dossier, elle pensait **bien logiquement** que le problème était réglé depuis belle lurette ! Pourtant, l'officier de l'état civil verviétois, s'il a transcrit en marge l'ordonnance dans le registre de naissance, exigeait l'accord de la mère pour que le changement de nom soit effectif.

Sachez que *Mademoiselle B.....* lui a alors déclaré qu'il n'en était pas question, que cela n'avait « *aucune importance* », déclaration pour laquelle **l'intervenante sociale s'est indignée**. Elle a alors ajouté, entre autres niaiseries, qu'elle était enseignante et « *qu'elle avait plusieurs classes où plus de la moitié des élèves portaient le nom de leur mère* ». Si je ne conteste pas qu'il y a des cas malheureux et des pères démissionnaires, cette justification fantaisiste à elle seule a achevé de démontrer l'ampleur de la stabilité et **crédibilité** de la mère.

Notez qu'à la première réunion de *SOS Enfants* à laquelle j'ai finalement accepté de participer, la maman a voulu prendre la place du Calife et que leur mission a donc d'emblée capoté.

¹ Le débat télévisé d'hier (« *Controverse* »), dans le cadre des nouvelles orientations de *Madame ONKELINX* en matière de divorce et « d'égalité » parentale, était d'ailleurs révélateur à plus d'un titre, je me suis personnellement reconnu dans les propos **graves mais réalistes** des papas présents.

Sachez aussi qu'au même moment leur équipe a mené une petite enquête au sein de l'école « maternelle » (encore un terme qui en dit long sur l'inconscient collectif en matière d'égalité parentale, d'utilité et d'aptitude des pères). Sachez qu'ils ont marqué leur étonnement par téléphone sur le fait que *Florence* était considérée, je cite « *comme une des trois élèves sur lesquels on pouvait compter* ». Qu'ils avouaient ne pas comprendre, je cite encore, « *comment cela était possible vu la situation dans laquelle nous pataugions depuis des années* ».

Sachez que, si elle n'est pas parfaite, pas plus que moi d'ailleurs, j'ai reçu et reçois encore une kyrielle de compliments tous azimuts sur ma petite fille, sur sa fiabilité, sa gentillesse ou encore sa sérénité. J'ai la faiblesse de croire que je ne suis pas étranger à cette relative réussite.

J'ai la faiblesse de croire que je me suis battu contre vents et marées sans relâche **comme très peu de pères l'auraient manifestement fait**, contre la méchanceté et la connerie humaine, contre une famille aisée mais malsaine, contre une avocate réputée sur le barreau de Liège pour ses méthodes, et je me battrai encore bien davantage s'il le faut, étant prêt à maints sacrifices, affectifs, professionnels ou autres. C'est aussi la raison pour laquelle je ne permettrai à quiconque de porter un jugement hâtif : **personne ne sait ce qu'il aurait fait à ma place !!!**

Si vous êtes vous-même déjà jeune grand-mère, essayez seulement d'imaginer comment vous réagiriez si d'aventure votre belle-fille se montrait soudainement (et sans raison) si ignoble...

Mon seul tort, si vous le considérez ainsi, est d'avoir toujours écarté la fuite comme solution ; d'avoir refusé d'abandonner le bébé à naître comme le voulait sa mère enceinte de trois mois, bien que quasi tout le monde me le conseillait à l'époque, vu notamment selon eux que je n'y étais pas encore attaché ! J'ai défendu NOS droits becs et ongles, et peu à peu je les ai gagnés.

Vous avez parfaitement raison quant à l'importance de la loi, je la respecte d'ailleurs certainement bien davantage que la maman, l'avenir le démontrera en temps utile... Cependant, comme me l'a confirmé en privé le Procureur du Roi, **la loi ne sait prévoir tous les cas de figure**. Elle est établie par des Hommes et restera donc toujours bien imparfaite. Nous sommes bien contents qu'il y a de tous temps eu des personnes qui se battaient pour **leurs idées et leurs valeurs**. Il est heureux notamment qu'il y a plus de soixante ans à présent, certains adultes courageux se sont révoltés, souvent au péril de leur vie, contre le pouvoir (et donc la loi) que l'on voulait nous imposer. Je refuse de jouer pour ma part au mouton de Panurge.

Je n'ai pour ma part **jamais changé une virgule dans mon discours** (contrairement à la maman qui au fil des ans a multiplié les mensonges éhontés, les déclarations futiles voire contradictoires), y **compris ma position relative à ce point qui m'a toujours été crucial**. Et tant qu'il me restera un souffle de vie je ne négocierai jamais sur des choses pour moi essentielles.

Pour l'anecdote, **la mère est tellement cohérente** envers ses principes ridicules, que **le demi-frère de Florence porte d'ailleurs le nom de son père** (comme tous les enfants de ses oncle et tante *B* d'ailleurs), à savoir *S* un « homme » quant à lui respectable, honnête et franc (asinus asinum fricat) qui pendant près d'un an m'a salué comme si de rien n'était dans la société où j'étais cadre, sans avoir l'élémentaire décence de m'informer qu'il vivait (sans le déclarer comme « la loi » l'y oblige aussi²) dans notre villa à avec notre fille !

On peut très bien m'envoyer demain devant ma porte un bataillon d'infanterie armé jusqu'aux dents, cela ne me fait ni chaud ni froid... pas plus que les menaces « d'extermination » que

² Confer ses écrits de l'époque (puis ses affirmations au SAJ enceinte de huit mois) pour me réclamer devant le juge de paix, constatant que je « m'incrustais », 15.000 francs de pension « alimentaire » !

j'ai reçues jadis des parents B..... ! Je n'ai peur de rien ni personne et aucune intervention même divine ne me fera reculer, elle envenimera simplement le conflit encore davantage, ni plus ni moins. **Que toute personne dénuée d'empathie me jette la première pierre !!!**

Par ailleurs, après que **mes dizaines de plaintes** pour non présentation d'enfant se soit étrangement entassées nul ne sait où sans que les institutions ne réagissent (alors que la petite était déjà reconnue en danger psychologique !), il serait aberrant que quiconque ose venir s'indigner de mon attitude à présent. Surtout que, si la Justice avait accompli sa mission en condamnant fermement dans les faits la mère dès le départ, nous n'en serions pas arrivés là ! Les médias seraient sans doute intéressés par ce revirement soudain d'attitude le cas échéant.

Je me doutais que l'entrée à l'école primaire allait faire ressurgir ce problème de plus belle, raison pour laquelle ce 30 août dernier, j'ai une X^{ième} fois resoulevé cette question « épineuse » à la solution si simple dans un recommandé adressé à la maman. Cette dernière n'a évidemment pas daigné répondre une fois de plus. Or, avant de rejoindre il y a peu la magistrature bruxelloise, ma seconde jeune avocate a trouvé qu'il y a avait peut-être un moyen de mettre fin à cette situation loufoque, par l'introduction d'une procédure administrative exceptionnelle. J'attendais paisiblement pour ma part de voir la façon dont évoluaient les choses.

Ainsi, *Monsieur H.....* pourra vous confirmer que la mère n'a, comme à l'accoutumée, pas eu la délicatesse de tenir compte de mon existence lorsqu'elle a apposé dès la rentrée scolaire³ des étiquettes nominatives sur tous les cahiers, fardes, livres et journal de classe de *Florence*.

Que lorsque j'ai rajouté mon nom là où il avait place, ayant pour ma part la délicatesse de ne pas barrer le sien pour éviter les provocations inutiles, **elle a soigneusement découpé les étiquettes**, comme j'ai pu le voir le lundi 13 ! Que lorsque j'ai à nouveau simplement rajouté mon nom, elle l'a barré comme je viens de le constater ce samedi 19 ! Est-ce mon comportement que l'on peut qualifier de **gamineries gravement irresponsables** ? Sept ans après jour pour jour, comme l'expertise psychologique le confirmait, elle me considère en fait toujours comme « **le géniteur** » dont elle voudrait à tout prix se débarrasser, bien qu'elle n'y soit jamais parvenue malgré ses accusations d'emmener *Florence* au café ou encore de maltraitance.

En fait, votre lettre vient de me fournir involontairement **une preuve supplémentaire** que l'entrée à l'école primaire de notre fille ne fait qu'accroître, à mon grand regret, l'importance du problème et ce au détriment collectif. Je vais donc pouvoir à présent le soumettre à l'administration. En attendant et quoiqu'il arrive, à mes yeux *Florence* portera mon nom, **comme tous ses condisciples...** qui pour certains il y a déjà plus d'un an, alors que j'étais resté sagement tapi dans l'ombre, s'étonnaient **eux-mêmes** spontanément de cette situation !!!

Espérant sincèrement que vous comprendrez mon inexorable détermination, et qu'en tous cas vous n'interfèrerez pas négativement dans mon combat résolument légitime, je vous prie d'agréer pour ma part, chère *Madame R.....*, l'assurance de mes salutations respectueuses.

Patrick GARNIER

³ Rentrée à laquelle, tandis que la plupart des mamans séparées que je connais souhaiterait davantage d'implication du père, elle a encore essayé de m'empêcher d'assister... tout comme elle n'a pas jugé utile de m'informer de la réunion d'informations à laquelle j'étais par conséquent absent.